



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEBOIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présence de Madame Emilie CHARMET, Maire.

Présents : Emilie CHARMET Maire, Giuliano D'ANDREA, Isabelle FRADIN DE BELLABRE, Gérard POLONI, Ghislaine CROST Adjoint, Claire DURAND, Éric ROYER, Jessica LACROIX, Nancy RODIN-DUFOUR, Joëlle VANARET, Yves MERMIN, Philippe GUILLET

Absents : Hervé SAN MARTIN (Pouvoir à E.ROYER), Yannick CHAUDET (excusé), Valérie BARTOLINI (excusée)

Secrétaire de séance : Claire DURAND, assistée de Chanel BRISEBARRE (secrétaire de mairie).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h10.

1- COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2021 :

Le compte-rendu avait été comme à l'accoutumée, envoyé aux membres du Conseil pour validation.

Le compte-rendu est adopté.

2- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

La réforme de la fonction publique impose que le nombre d'heures annuel soit de 1600 +7h de journée solidarité (au prorata pour les temps partiels), au lieu de 1584h, et que toutes les collectivités s'y conforment début 2022. Il nous faut donc mettre à jour le tableau des emplois, puisque cette nouvelle base modifie l'annualisation des agents de l'école. Leur salaire sera de fait affecté et revu à la baisse, cette dernière représentant environ 14 et 7€ par mois pour 2 des agents.

Le temps de travail d'un 3^{ème} agent avait été augmenté pour la rentrée 2020, donc déjà recalculé sur 1600h, mais une nouvelle répartition de ces heures, sur demande de la médecine du travail, modifie son temps de travail, et sa base sur le tableau des emplois. La meilleure option de répartition a été choisie en accord avec l'agent, et représentera une baisse de salaire mensuelle de 73.40€.

Pour le 4^{ème} agent, la nécessité d'augmentation du nombre d'heure de ménage de pré-rentrée et le recalcul s'annulent quasiment et créent une baisse mensuelle de 0.94€.

Il est donc imposé de créer de nouveaux postes avec les bons taux horaires, d'en déclarer la vacance, de nommer les agents concernés dessus, et de supprimer les anciens postes du tableau des emplois.

Le recalcul des taux horaires annualisés étant complexe, les différentes données à prendre en compte sont listées et expliquées.

Adopté à l'unanimité.

3- RECRUTEMENT D'UN AGENT ESPACES VERTS EN ACCROISSEMENT D'ACTIVITES SAISONNIER.

Pour la période d'avril à septembre inclus, afin d'assurer l'entretien des espaces verts (et notamment sur la période des relevés de compteur) et les remplacements pendant les vacances des titulaires, il serait nécessaire de recruter un agent au profil « Espaces verts », en accroissement d'activités.

Cela représenterait un coût d'environ 14 000€, prévisible au budget 2022.

(Il reste 42 748.58€ à l'article Charges de personnel du budget 2021)

Une conseillère demande s'il ne serait pas judicieux de relever les compteurs d'eau à un autre moment. Le Maire explique qu'après avoir étudié la question l'année dernière en prenant en compte toute la procédure du relevé ainsi que le planning des tâches du secrétariat au cours de l'année, le mois d'Avril reste, pour le moment, la période la plus propice.

Un conseiller demande si la période de recrutement est suffisante pour le travail à effectuer. Il est expliqué que cette période a été définie en accord avec les services techniques selon leur planning de tâches et de congés, et qu'il sera possible, si cela s'avère insuffisant, de renouveler le contrat.

Adopté à l'unanimité.

4- SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Deux associations ont déposé un dossier de demande de subvention pour l'année 2022. La commission Vie du Village les a étudiés et propose de les accorder de la manière suivante :

- Les Cinq Saisons du Qi Gong : 200 € pour les achats nécessaires à l'organisation de l'animation prévue le 19/03 prochain, soit 100% de la subvention demandée
- Villebois Pierre et Château : 300€ pour l'organisation du 8/12 comme chaque année (manifestation complètement gratuite pour les visiteurs), et 300€ pour l'achat d'équipements divers nécessaires à l'organisation des différentes animations tout au long de l'année, soit 47% de la subvention demandée

La prise en charge de la SACEM pour le bal du 13/07 se fera, comme d'habitude, sur l'article Fêtes et Cérémonies du budget fonctionnement.

Il est précisé que la Commission envisage également de renouveler l'un des équipements communs, comme la sonorisation portative.

Adopté à l'unanimité.

4- OUVERTURE DE CRÉDITS ANTICIPÉE

Le budget primitif et ses reports n'étant pas encore votés, il est nécessaire de procéder à une ouverture de crédit anticipée afin de payer l'installation de la nouvelle vitre et de l'affichage numérique, et demander ensuite le versement de la subvention.

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

CHAPITRE / OPÉRATION	CRÉDITS VOTÉS AU BP 2021	CRÉDITS POUVANT ÊTRE OUVERTS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU TITRE DE L'ART. L 1612-1 DU CGCT
21. Immo. Corporelles	145 381.50 €	36 345,38 €
TOTAL :	145 381.50 €	36 345,38 €

Le conseil municipal s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la commune.

Adopté à l'unanimité.

5- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Food Truck « Road Pizza », s'installe à Villebois, place de la Verchère les mercredis en fin d'après-midi. Les commerçants du marché étant exonérés de redevance d'occupation du domaine public, le Maire propose d'accorder le même avantage à « Road Pizza ».

Adopté à l'unanimité.

6- ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Trésorier demande à ce que la somme de 67.88€ soit mandatée à l'article concerné du budget Eau et Assainissement pour une présentation en non-valeurs. Il s'agit d'un cumul d'impayés depuis 2011, dont le montant total est inférieur au seuil de poursuite.

Adopté à l'unanimité.

7- CONVENTION VIARHÔNA

La CCPA propose de reconduire, pour une année supplémentaire et selon les mêmes modalités, la convention d'entretien de la section de ViaRhôna passant sur la commune. Il s'agit de la même longueur, cela n'inclut évidemment pas la partie en cours d'extension.

Adopté à l'unanimité.



8- INFORMATIONS DIVERSES

- Les travaux du four à bois communal sont terminés, il reste à se pencher sur le règlement de mise à disposition-location, et sur la mise en route
- Les travaux de sécurisation de voirie chemin des Meules vont commencer d'ici la fin du mois. Une circulation alternée sera mise en place
- Nous avons rencontré le service des routes du Département ce jour, afin d'établir la mise en œuvre de la réfection de la D19 (la totalité de la section traversant la commune est concernée) nous pourrions en profiter pour faire faire de vrais plateaux ralentisseurs à la sortie de la voie verte et passage piéton, et au niveau du Domaine des Cèdres. Nous avons également évoqué la sécurisation des escaliers du Mas, dont les pierres tombent petit à petit, faute d'entretien par les propriétaires des parcelles. Ils seront destinataires d'un courrier du Département les enjoignant à l'entretien du terrain et l'abatage des arbres sous délai. À défaut, le département procédera à la démolition de la section du mur dont la dangerosité est avérée, au talutage et l'abatage des arbres en limite.
- Une rencontre avec les Brigades Vertes devrait avoir lieu sous peu, dans le but de se renseigner sur une éventuelle sous-traitance de l'entretien des espaces verts type taille d'arbres et élagages importants, qui ne sont réalisés qu'une à 2 fois par an et pour lesquels le service technique de la commune n'est pas équipé.
- La cérémonie de remise des prix du concours de sapin aura lieu le 02 avril à 17h30 rue du Tram (devant le cimetière)
- L'arborescence de l'affichage numérique a été programmée, et fonctionne à présent. D'autres informations viendront le compléter bientôt. Une communication sera faite dès qu'il sera complètement à jour
- La Commission Environnement va nettoyer la carrière de l'orange ce dimanche 13/03 à 9h, et accueillera avec plaisir les volontaires
- Les membres du Conseil ayant travaillé sur le sujet (I. FRADIN, G. CROST, J. LACROIX, E. CHARMET) invitent les villeboisiens qui seraient intéressés à une réunion d'information et de recrutement le 26/03/2022 à 10h à la petite salle des fêtes, dans le but de créer un comité de fleurissement.
- Nous avons été consultés pour le renouvellement de concession de la CNR. L'État a reconduit cette dernière jusqu'en 2041
- L'ONF nous a informés du recrutement du nouveau Technicien forestier territorial pour notre secteur
- Pour rappel, les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24/04/22, et les élections législatives les 12 et 19/06/22

Un conseiller demande s'il est possible d'étudier l'optimisation de l'espace situé route de la Carriaz servant de parking, afin d'augmenter le nombre de stationnement du secteur. Les services techniques se rendront sur place pour cela.

Un conseiller interroge les membres de la liste « Villebois, dynamique et solidaire » sur leur sentiment d'intégration au sein du Conseil, et souhaite connaître la raison du renouvellement de l'écriture de la Tribune dans le bulletin municipal.

Ces derniers répondent que cette tribune leur permet de rendre compte de leurs participation et activités au sein du Conseil auprès de leurs électeurs.

Fin de séance à 20h21.



Le Maire

Emilie CHARMET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Emilie Charmet", is written over a horizontal line.